

CQP Animateur de badminton

RNCP36409 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15438
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'enregistrement	25/04/2022
Date d'échéance	25/04/2025

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015
CPNEF Sport

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FEDERATION FRANCAISE DE BADMINTON	33173384000044	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'Animateur de Badminton a été positionné comme un intervenant de club auprès de publics adultes principalement non compétiteurs et l'encadrement des écoles de jeunes. Le CQP d'Animateur de Badminton a été créé afin de répondre à l'absence ou inadéquation des réponses existantes en termes de qualification. Le passage des BEES 1 et 2 aux DEJEPS et DESJEPS ayant limité

le nombre de professionnels disponibles pour les employeurs potentiels. Le CQP "Animateur de Badminton" répond à un besoin d'emploi identifié par la CPNEF Sport et l'OC Sport correspondant à une situation professionnelle spécifique au secteur visé par la qualification. Ce CQP contribue à la structuration et à la professionnalisation de la branche du sport. Il peut faciliter l'accès aux autres diplômes du secteur.

ACTIVITÉS VISÉES

L'animateur de badminton a vocation à :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique
- Transmettre une technicité indispensable au premier niveau de l'autonomie/de pratique et en adéquation avec le niveau du public visé
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Accueillir des publics enfants et adultes avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité

- Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public

- Gérer le moment qui précède et qui suit la séance
2. Encadrer des séances de Badminton en s'appuyant sur les références fédérales et la réglementation
- Organiser des situations dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics
 - Adapter son intervention au regard de la séance et au regard du cycle de séances
 - Accompagner les Badistes dans leur progression technique
 - Développer l'éthique et les valeurs de l'activité
 - Respecter la réglementation en vigueur
 - Vérifier la sécurité des pratiquants pendant la pratique au regard des critères établis
3. Organiser et promouvoir son activité dans sa structure et son environnement
- Organiser des événements promotionnels internes
 - Aider les badistes à s'engager vers des événements
 - Favoriser la promotion de l'activité auprès des badistes
4. Au sein de l'unité de compétence : Evaluer son activité et son impact dans le fonctionnement de la structure
- Evaluer ses interventions
 - Rendre compte des actions menées auprès des responsables
5. S'assurer de la sécurité des pratiquants avant, pendant et après l'activité
- Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
 - Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le

titulaire du CQP d'Animateur de Badminton exerce principalement une activité rémunérée au sein d'associations, de collectivités ou de structures du secteur marchand relevant de la branche du sport.

La branche du sport rassemble près de 23 000 structures en 2017. Le monde sportif étant marqué par une forte prépondérance de structures associatives, plus de 80% des employeurs rattachés à la branche relèvent de ce statut. Les structures de type privé commercial évoluent principalement dans les activités relatives aux centres de cultures physiques, dont la part dans la branche tend à légèrement s'accroître.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

En tant qu'« animateur », et en référence à la typologie établie par la branche, le titulaire du CQP d'Animateur de Badminton

a vocation à faire découvrir et à accompagner les pratiquants dans la découverte, l'initiation et la poursuite de leur activité tout en veillant à leur sécurité et à celle des tiers.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'encadrement contre rémunération des activités physiques et sportives est une profession réglementée dont le cadre législatif est défini par l'article L.212-1 du code du sport : seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L.212-2 du code du sport, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L.6113-5 du code du travail.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat au CQP d'Animateur de Badminton doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation. Les prérequis sont les suivants :

- Être titulaire d'une attestation de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau ou équivalent à cette attestation.
- Être âgé de 18 ans au premier jour du positionnement.
- Justifier d'une pratique de niveau P minimum

Ce niveau de pratique est attesté par une mise en situation de jeu permettant de vérifier la maîtrise des coups techniques de base et leur utilisation tactique ou par la production d'une attestation fédérale de classement délivrée par le président de la FFBaD ou la personne qu'il a désignée. La situation de jeu d'une durée de 15mn maximum dirigée par les évaluateurs (définis à l'article 13.3 du présent règlement) qui donnent les consignes de jeu au candidat. Les consignes doivent permettre au candidat de produire les trajectoires et comportements attendus dans le respect des règles du jeu.

- Attester d'une expérience minimum de 50h réalisées au cours des 2 dernières années, de face à face pédagogique dans le champ de l'animation ou de l'encadrement sportif.

Cette expérience est attestée par le dirigeant (Président de l'association ou directeur) des structures concernées. Sont dispensés de cette attestation les titulaires d'un titre ou diplôme inscrit à l'annexe II-1 du Code du Sport ou d'une qualification dans le champ de l'animation socio-culturelle ou en possession des diplômes fédéraux suivants : "Animateur Bénévole".

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) des salariés désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un ou deux représentant(s) des employeurs désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire.

Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint.

Base légale

Date de décision	25/04/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/04/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	5	1	100 %	—
2019	59	2	87 %	—
2018	32	2	96 %	54 %
2017	24	1	89 %	60 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP16686

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP40914

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36409/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	14
Parcours menés à terme	14
Taux d'achèvement	100 %
Période	11/2022 – 07/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	15
Montant total engagé	27 277 €
Coût moyen par dossier	1 818 €
Durée moyenne	219 h
Période	10/2022 – 04/2025
France compétences	90 %
Reste à charge titulaire	10 %
OPCO	0 %

